**REGLEMENT TYPE - "SLALOM"**

LOGOS ASAF, ADEPS ET CSAP (obligatoires)

***NDLR : ce cadre n'est pas destiné à figurer dans le règlement de l'épreuve qui sera édité après son approbation.***

***Communication de l’organisateur aux officiels chargés de l’approbation de ce règlement***

*Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu’il figurait sur le site Internet de la Fédération, le ……………\*, date à laquelle, je l’ai téléchargé.*

*Nom et signature :*

*\* Date à mentionner par l’organisateur avant l’envoi aux responsables « CSAP » et « ASAF »*

**REGLEMENT PARTICULIER**

\* = Mention facultative

***CLUB :***

***N° D’ENTREPRISE :***

***EPREUVE :***

***DATE :***

### *Adresse du contrôle administratif préliminaire :*

*Indiquez la commune, le code postal, la rue et le n° de l’habitation la plus proche (GPS)*

*Adresse E-Mail de l’organisateur :*

### **DIRECTION DE COURSE**

Directeur de course : Lic. ASAF N°

Directeur de course adjoint : Lic. ASAF N°

Directeur de sécurité : Lic. ASAF N°

Directeur de sécurité adjoint : Lic. ASAF N°

Secrétaire du meeting : Lic. ASAF N°

Relations concurrents : Lic. ASAF N°

#### OFFICIELS DESIGNES A L’EPREUVE

Commission Sportive Président de Collège : Lic. ASAF N°

Adjoint : Lic. ASAF N°

Commission Technique Président de Collège : Lic. ASAF N°

Adjoints : Lic. ASAF N°

: Lic. ASAF N°

Observateur ASAF\*\* - CSAP\*\* : Lic ASAF n°

\*\* *Supprimer la mention inutile*

Equipe médicale :

Ambulance(s) : Nombre :

# **CHAPITRE 1er – GÉNÉRALITÉS**

1. **Définition**

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l’ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur :

Dénomination : SLALOM DE Date :

Fléché depuis :

b) Slalom comptant pour les championnats :

(*Federal Slaloms Championship, Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP…)*

c) Permanences avant (jusqu’au / / et après l’épreuve :

*Nom, adresse* : *Tél :*

*Nom, adresse* : *Tél :*

Pendant l’épreuve : *(préciser l’endroit)*  Tél :

1. Timing

H : début des vérifications administratives

H : début des vérifications techniques

H : début de la reconnaissance pédestre

H : fin des inscriptions

H : fin des vérifications administratives

H : fin des vérifications techniques

H : fin de la reconnaissance pédestre

H : affichage de la liste des voitures, pilotes et passagers qualifiés + BRIEFING

H : PREMIER DEPART

1. **Modalité d’inscription des voitures et des pilotes**
2. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d’une licence sportive ASAF ou VAS d’un niveau suffisant et d’un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

(Facultatif)

**La Division 5 – "ACCESS" (Voir Art. 2.2.6 du R.P. Slalom)**

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d’immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur éventuel\* P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d’attributs de compétition).

**\*Les véhicules anciens immatriculés, mis la première fois en circulation sans certificat de conformité, sont également les bienvenus pour autant qu'ils ne soient équipés d'aucun attribut de compétition.**

Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n’est imposée aux voitures, si ce n’est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n’y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base de des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

1. **VOITURES ADMISES :** voir art. 2 du R.P. Slalom.
2. **NUMEROS :** une liste des numéros attribués pour l’année sera disponible sur le site de l’ASAF.
3. **Participation**

**Passagers :**

**Depuis le 1er janvier 2017, la possibilité d'emmener un passager dans les épreuves de Slalom de l'ASAF est SUPPRIMEE.**

1. La **demande d’engagement, la fiche des "Vérifications" ainsi que le formulaire "photocopies des licences"** dûment complétés devront parvenir au secrétariat de l’épreuve pour

le / /……, soit chez (Tél & Fax, E-Mail) \*\*.

\*\*Si le bulletin d’engagement n’est pas réceptionné par l’organisateur, au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve, à midi, le droit d’engagement sera majoré de **10 €** (sauf pour la Division ACCESS). L’organisateur n’appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d’une amende de **250 €.**

Il sera possible de s’inscrire le jour de l’épreuve, au plus tard à …………… .

1. **Les frais d’inscription** s’élèvent à : ***60 €,*** *au maximum*(sauf Divisions 1 : **50 €** et 5-Access : **27 €**), numéros non compris (**3 €**).
2. Le **paiement des droits** d’engagement s’effectuera sur le compte BE …………………………. ou le jour de l’épreuve.
3. **Les pilotes participant à l’épreuve sur le même véhicule** (les doublons ne sont pas autorisés en Div. 5 Access mais il est possible qu'un pilote s'inscrive en Access et qu'un autre, sur la même voiture, s'inscrive en Division 1) **sont priés de s’inscrire à l’avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.
4. **Licences annuelles :** Les licences annuelles pourront être obtenues, uniquement, auprès d’un club reconnu.

L’organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

* En Division **1** et en Division **5 – Access** (cette dernière, non chronométrée) la licence annuelle **L** (30 €) de l'ASAF ou la licence **R** de la VAS seront suffisantes\*. L'obtention de cette licence n'est pas soumise à un agrément médical (déclaration personnelle de non contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante) ;
* En Division **2 et 3**, la licence **C** (30 €) de la VAS ou de l'ASAF) seront suffisantes\*. L'obtention de cette licence est soumise à un agrément médical délivré par le médecin de famille/dépositaire du dossier médical ou par un médecin agréé par le RACB Sport. Un examen cardiologique préalable est requis pour les demandeurs de 45 ans ou plus**;**

\* Les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'une licence **B** (80 €) ou une supérieure, encore (90 €), s'ils répondent aux éventuelles conditions requises, ces licences présentant des maximas de garanties d'assurances plus élevés.

- En Division **4**, la licence doit être du niveau **A4** (VAS ou ASAF), au minimum.

1. **Titres de Participation journalière :** Des T.P. des mêmes niveaux que les licences dont question ci-dessus (TP-L, TP-C, TP-B, TP-A4) seront disponibles sur place, le jour de l'épreuve (formulaire médical ASAF à faire compléter (**sauf** pour le TP-L) par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical, lequel y indiquera les éventuels examens complémentaires souhaités par lui).

Prix des **TP** : TP-L \*= **10 €** - TP C\*= **15 €** - TP- B, TP A4= **50 €**

* Comme pour les licences annuelles**,** les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'un TP – **B** (50 €), ces TP présentant des maximas de garanties d'assurances plus élevés.

# **CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE ’ÉPREUVE**

1. **Vérifications Administratives**
2. Les vérifications administratives auront lieu de **8 h 30’ à**  **…,** au (*préciser l’endroit) ………………* ….
3. **Vérifications Techniques et parc des concurrents**
4. Les Vérifications Techniques se tiendront à l’entrée du parc des concurrents
5. Les participants seront tenus de s’y présenter de h à h

# **CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L’ÉPREUVE**

1. **Parcours**
2. Situation :
3. Longueur : mètres
4. Nombre de manches prévues :
5. Nombre de boucles par manche :
6. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de h, à h.
7. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de **50 km/h**. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.
8. **Prescriptions de l’épreuve**
9. Les **départs** seront donnés à partir de h, dans l’ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.

Tout véhicule se présentant en retard au départ d’une manche pourra être refusé.

1. A l’issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS.** Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l’arrivée du dernier véhicule.
2. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d’une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.
3. **Challenge Sigma** (voir Art. 5.2. Encadré du RP Slalom)

**Le classement de ce challenge sera établi en additionnant les résultats des concurrents lors de toutes les manches organisées, à l'exception d'une seule (la moins bonne ou une manche non disputée).**

Ce classement deviendra, donc, différent du classement traditionnel officiel de l'épreuve dès qu'une troisième manche sera organisée.

L'organisateur récompensera, lors de sa remise des trophées, les 3 premiers classés.

Dans le cas où, seulement deux manches seraient organisées, il ne serait pas établi de classement du **"Challenge Sigma".**

1. **Affichage - Classements**
2. Affichage : avant, pendant et après l’épreuve : *(Signaler l’emplacement de l’affichage officiel)*

## Les classements suivants seront établis :

## Classement général (Divisions 1 2 3)

## Classement général (Division 4)

## Classements par classe (1 à 9)

## Classement du "Challenge Sigma" éventuel

* *(Le cas échéant)* **Classement général (Division 5 – Access)**

## Classement inter écuries

## Classement « première dame »

# **CHAPITRE 4 - FIN DE L’EPREUVE**

1. **Proclamation des résultats**
2. La proclamation des résultats aura lieu à heures ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche *(désigner l’endroit)*
3. Des coupes seront remises aux trois premiers du général, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et à la première dame.
4. Des trophées seront remis aux 3 premiers classés du "Challenge Sigma" éventuel

**CHAPITRE 5 - APPROBATIONS**

1. **Divers**

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le par (CSAP )

Règlement approuvé le par (ASAF).